



Addendum relatif aux Fonctionnalités d'Intelligence Artificielle (IA) dans les Produits PTC

Le présent Addendum relatif aux Fonctionnalités d'Intelligence Artificielle (IA) dans les Produits PTC (« Addendum ») complète le Contrat Client de PTC (PTC Customer Agreement ou EULA) et/ou le Contrat-Cadre relatif à un Logiciel en tant que Service (SaaS) (Master SaaS Agreement), selon le cas (collectivement, l'« Accord »). Le présent Addendum s'applique uniquement dans la mesure où les Produits sous Licence et/ou les Services (tels que définis dans l'Accord) commandés par le Client comprennent des systèmes, modèles et technologies d'intelligence artificielle (IA) (« Fonctionnalités d'IA ») et, dès lors, celui-ci régit l'accès du Client à ces Fonctionnalités d'IA ainsi que leur utilisation. Tous les termes en majuscules utilisés aux présentes ont la signification qui leur est attribuée dans l'Accord, sauf s'ils sont expressément redéfinis dans le présent Addendum.

1. Droit Légal de Fournir des Fonctionnalités d'IA : PTC déclare au Client qu'elle dispose du droit légal d'offrir et de fournir licitement les Fonctionnalités d'IA incluses dans ses Produits sous Licence et Services.

2. Intelligence Artificielle: Les Fonctionnalités d'IA des Produits sous Licence et des Services peuvent comprendre un système conçu ou basé sur des machines qui, pour un ensemble d'objectifs donnés, peut générer des résultats tels que des prédictions, recommandations ou décisions influençant des environnements réels ou virtuels (« Résultats »). Les Fonctionnalités d'IA sont conçues pour fonctionner avec divers degrés d'autonomie. Elles sont fournies pour assister le Client sous la supervision de celui-ci, en apportant un conseil (p. ex., un accès instantané à la connaissance), une assistance (p. ex., accompagner les utilisateurs dans l'exécution d'étapes de flux opérationnels) et/ou une automatisation des tâches (p. ex., exécuter des flux opérationnels dans leur intégralité). Des informations complémentaires sur les Fonctionnalités d'IA sont disponibles à l'adresse PTC Legal Agreements | PTC (<https://www.ptc.com/en/documents/legal-agreements>).

3. Conformité aux Lois Applicables et Gouvernance: PTC confirme avoir mis en place des mesures raisonnablement conçues pour soutenir le respect des lois et réglementations applicables aux Fonctionnalités d'IA, notamment celles régissant la protection des données, la vie privée et les technologies d'IA. Le Client reconnaît que le cadre juridique et réglementaire régissant l'utilisation des Fonctionnalités d'IA est susceptible d'évoluer et accepte que, dans l'hypothèse où une modification de la loi, une interprétation judiciaire ou réglementaire, ou une modification ou cessation des conditions de service de tiers empêcherait PTC de fournir, ou le Client d'utiliser, une Fonctionnalité d'IA dans le respect des exigences applicables, PTC pourra restreindre, suspendre ou interrompre définitivement lesdites Fonctionnalités d'IA. En outre, les obligations de conformité de PTC ne s'étendent pas au cas d'usage spécifique du Client ni au déploiement particulier des Fonctionnalités d'IA. Le Client reconnaît et accepte qu'il utilisera les Fonctionnalités d'IA conformément aux lois et réglementations applicables. Par ailleurs, PTC maintient un programme documenté de gouvernance et de gestion des risques liés à l'IA, inspiré des principes clés du NIST AI Risk Management Framework (RMF) pour une IA fiable, y compris les principes relatifs à l'équité, aux biais, à la sûreté et à la sécurité, associés aux Fonctionnalités d'IA ou en découlant.

4. Cloisonnement des Données : Les Fonctionnalités d'IA de PTC ne mélangent pas les Données relatives au Client avec les données d'autres clients ou avec les données internes de PTC. « Données relatives au

Client » a la signification qui lui est donnée dans l'Addenda relatif à la Cybersécurité et à la Protection des Données (DPA).

5. Entraînement de l'IA et Consentement du Client:

(a) Aucun Entraînement sur les Données relatives au Client. PTC n'utilisera pas les Données relatives au Client pour entraîner, réentraîner, affiner (fine-tuning) ou améliorer de toute autre manière des modèles d'intelligence artificielle ou d'apprentissage automatique généralement disponibles, y compris les grands modèles de langage (LLM).

(b) Utilisation Autorisée des Données d'Usage et des Métadonnées. Nonobstant ce qui précède, PTC peut collecter et utiliser des données techniques d'utilisation, de télémétrie, de journaux, de métriques et de métadonnées générées par l'exploitation et l'utilisation des Produits sous Licence et Services (collectivement, « Données d'Usage ») afin d'exploiter, maintenir, prendre en charge, sécuriser et améliorer le fonctionnement, la performance, la fiabilité et l'ergonomie des Produits sous Licence, des Services et des Fonctionnalités d'IA, y compris l'entraînement ou le perfectionnement des modèles d'IA, à condition que ces Données d'Usage soient anonymisées, agrégées ou autrement dépersonnalisées de manière à ne pas identifier le Client, ni aucun autre individu, et de manière à ne pas exposer les Données relatives au Client.

(c) Aucun Consentement Client Requis pour les Données d'Usage Dépersonnalisées. Le Client reconnaît et accepte que la collecte et l'utilisation par PTC de Données d'Usage anonymisées ou agrégées telles que décrites dans la présente Section ne requièrent pas de consentement supplémentaire du Client et ne constituent pas un usage des Données relatives au Client à des fins d'entraînement d'IA.

(d) Support et Résolution de Problèmes. Dans la mesure où le Client soumet volontairement à PTC des Données relatives au Client dans le cadre de demandes de support, de résolution d'erreurs ou de dépannage, PTC peut utiliser ces données uniquement dans la mesure nécessaire pour fournir un support, diagnostiquer des problèmes et remédier à des défauts, sous réserve des obligations de confidentialité de PTC au titre de l'Accord.

6. Modèles d'IA Tiers: Le Client reconnaît et accepte que certaines Fonctionnalités d'IA peuvent intégrer des modèles d'IA tiers, auxquels PTC peut accéder ou qu'elle peut intégrer via des API ou d'autres mécanismes (« Modèles d'IA Tiers »). PTC confirme que, dans la mesure où ces Modèles d'IA Tiers sont déployés au sein de ses Produits sous Licence et/ou Services, PTC agit en qualité de déployeur (deployer) desdites fonctionnalités. PTC se réserve le droit d'ajouter, de retirer ou

de substituer des Modèles d'IA Tiers, notamment en réponse à des évolutions législatives, réglementaires, contractuelles ou liées à la faisabilité technique. Dans la mesure où cela est applicable, le Client se conformera, le cas échéant, aux conditions applicables aux Modèles d'IA Tiers mises à disposition dans la documentation ou par un autre moyen. Toute indemnité, garantie ou assurance offerte par les fournisseurs de modèles d'IA tiers, le cas échéant, est distincte du présent Accord et ne s'applique qu'entre lesdits fournisseurs et PTC.

7. Confidentialité des Données et Exposition aux Outils d'IA: PTC confirme que les Fonctionnalités d'IA de ses produits n'exposent pas les Données relatives au Client à des Modèles d'IA Tiers publiquement disponibles ou « ouverts ».

8. Propriété des Instructions (Prompts) et des Résultats: Les Résultats sont considérés comme des informations confidentielles du Client. Lorsque les Résultats sont issus de Fonctionnalités d'IA générative, les Résultats générés et constituant de la propriété intellectuelle appartiennent au Client. Les Clients conservent la propriété de leurs instructions (prompts) saisies dans toute Fonctionnalité d'IA générative. Nonobstant ce qui précède : (i) la propriété ne s'étend pas aux données sous-jacentes de PTC (p. ex., documentation produit, guides) utilisées pour générer les Résultats ; (ii) l'utilisation des Fonctionnalités d'IA ne confère pas la propriété des modèles d'IA, des algorithmes ni de toute technologie propriétaire fournie par PTC ; et (iii) le Client reconnaît que les Résultats générés par les Fonctionnalités d'IA peuvent ne pas lui être exclusifs et peuvent être similaires à ceux générés pour d'autres clients. La propriété des Résultats n'implique aucune déclaration, garantie ou indemnisation de la part de PTC en ce qui concerne la contrefaçon, la légalité ou la conformité réglementaire desdites Résultats. Les contenus générés par les Fonctionnalités d'IA peuvent ne pas être éligibles à la protection au titre de la propriété intellectuelle en vertu de la loi applicable et aucune indemnisation de PTC au titre de l'Accord ne couvre les réclamations en contrefaçon liées aux Résultats. Les Résultats pourront être utilisés par PTC à des fins de support produit, de respect des conditions des modèles tiers et d'amélioration des fonctionnalités logicielles de PTC.

9. Responsabilité du Client en Matière de Validation : PTC déploiera des efforts raisonnables pour maintenir l'exactitude, la fiabilité, la robustesse, la résilience et la sécurité des Fonctionnalités d'IA pendant la durée de l'Accord. Compte tenu de la nature de la technologie d'IA et des Résultats générés, aucune garantie de correction du contenu n'est fournie. Le Client reconnaît et accepte que : (a) il est seul responsable de la supervision humaine visant à valider l'exactitude, l'exhaustivité et l'adéquation des Résultats générés par les Fonctionnalités d'IA, en particulier avant leur utilisation dans un processus opérationnel ou avant de prendre des décisions fondées sur ces Résultats ; (b) les inexactitudes des Résultats des Fonctionnalités d'IA ne seront pas considérées comme des Erreurs et ne donneront lieu à aucun crédit de service, recours ou obligation de support au titre de l'Accord ; et (c) les Résultats ne sont pas couverts par les stipulations d'indemnisation de PTC prévues à l'Accord. Les Fonctionnalités d'IA et les Résultats sont fournis dans le cadre des

Produits sous Licence et des Services et, sans limitation de l'Accord, PTC ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la non-contrefaçon ou à l'adéquation des Fonctionnalités d'IA ou des Résultats à une finalité particulière. Dans toute la mesure permise par l'Accord, PTC ne pourra être tenue responsable de l'utilisation des Résultats par le Client ni des décisions commerciales, opérationnelles ou réglementaires prises sur la base de ces Résultats.

10. Suspension ou Limitation des Fonctionnalités d'IA: PTC se réserve le droit de suspendre ou de limiter l'accès à toute Fonctionnalité d'IA si le Client enfreint le présent Addendum, ou si la loi ou la réglementation l'exige. PTC en informera le Client dès que cela sera raisonnablement possible.

11. Mises à Jour des Politiques et Application : Le présent Addendum fait partie des politiques de PTC destinées aux clients qui régissent les Fonctionnalités d'IA et peut être mis à jour par PTC de temps à autre par la publication d'une version révisée. PTC n'apportera pas au présent Addendum de modifications matériellement défavorables aux clients sans en donner un préavis raisonnable, sauf lorsque ces modifications sont requises par la loi applicable ou par des directives réglementaires contraignantes. Pour éviter toute ambiguïté, aucune de ces modifications n'étendra les droits de PTC d'utiliser les Données relatives au Client à des fins d'entraînement, de réentraînement, d'affinage (fine-tuning) ou d'amélioration de modèles d'IA généralement disponibles au-delà de ce qui est expressément autorisé dans le présent Addendum. La violation du présent Addendum par le Client constituera un manquement essentiel à l'Accord et pourra entraîner la suspension ou la limitation de l'accès aux Fonctionnalités d'IA.

12. Conformité au Règlement Européen sur l'IA (AI Act): Le Client reconnaît et accepte que les produits de PTC ne sont ni conçus ni destinés à constituer des systèmes d'IA à Haut Risque au sens du Règlement (UE) 2024/1689 (« Règlement UE sur l'IA » ou « EU AI Act »). Le Client reconnaît que, selon l'usage spécifique qu'il fera des produits de PTC, y compris toute modification de leur finalité prévue, altération substantielle de leur fonctionnalité, ou incorporation des produits de PTC dans un produit ou service réglementé le cas échéant, le Client pourrait créer ou déployer un système d'IA qualifiable de système d'IA à Haut Risque au sens de l'EU AI Act. Dans de telles circonstances, le Client sera seul responsable d'assurer la pleine conformité à toutes les obligations applicables aux fournisseurs (providers) et/ou déployeurs (deployers) de systèmes d'IA à Haut Risque, y compris notamment celles prévues à l'Article 25 (Responsabilités tout au long de la chaîne de valeur de l'IA) de l'EU AI Act.

Sauf en cas de modification expresse par le présent Addendum, tous les termes et conditions de l'Accord demeurent inchangés et pleinement en vigueur. En cas de conflit entre le présent Addendum et l'Accord, les stipulations du présent Addendum prévaudront exclusivement pour ce qui concerne l'objet du présent Addendum.